



Politique d'approvisionnement responsable

Version	Propriétaire (département ou fonction)	Public visé	Approuvé par	Date d'approbation	Fréquence des examens	Sujets abordés
1	Achats de groupe et durabilité	Chaîne d'approvisionnement, opérations propres et sous-traitants	Comité exécutif	Avril 2024	Au moins tous les 3 ans	/
2	Achats de groupe et durabilité	Chaîne d'approvisionnement, opérations propres et sous-traitants	Comité exécutif	Mars 2025	Au moins tous les 3 ans	Passer en revue les exigences minimales/objectifs

I. Introduction

Chez VPK, l'amélioration de la durabilité et la priorisation des objectifs ESG sont des aspects fondamentaux de notre stratégie. Nous nous engageons à respecter les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous avons intégré des critères de durabilité dans nos décisions d'approvisionnement, soulignant ainsi notre engagement envers des pratiques commerciales responsables. VPK collabore activement avec ses fournisseurs pour les encourager à adopter des principes similaires.

Principes

Responsabilité environnementale :

- Nous privilégions les produits et services qui minimisent l'impact environnemental.
- L'efficacité énergétique, la réduction des déchets, la recyclabilité et l'empreinte carbone seront prises en compte.

Responsabilité sociétale :

- Nous soutenons les pratiques de travail équitables, les droits de l'homme et la diversité.
- Les fournisseurs doivent respecter des normes éthiques et traiter leurs employés de manière équitable.

Responsabilité économique :

- Notre objectif est de soutenir les économies locales en nous approvisionnant en produits et services localement produits dans la mesure du possible.
- La rentabilité reste une priorité, mais pas au détriment de la durabilité.

Innovation et collaboration :



- Nous encourageons l'innovation dans les produits et services durables.
- La collaboration avec les fournisseurs, les partenaires de l'industrie et les autres parties prenantes est essentielle.

Le système de chaîne d'approvisionnement VPK sert d'outil de gestion essentiel dans notre processus de diligence, aidant à l'identification, à la prévention, à l'atténuation et à la responsabilisation des impacts de nos activités tout au long de la chaîne de valeur. En utilisant une approche basée sur les risques, nous hiérarchisons les actions et nous nous concentrons sur les résultats et les impacts au sein de la chaîne de valeur. Ce système comprend un code de conduite des fournisseurs (*cf. le Code de conduite des fournisseurs et la norme de la chaîne d'approvisionnement du groupe VPK*), une surveillance indépendante continue des risques, des mesures de prévention et d'atténuation, et des efforts de collaboration avec les fournisseurs.

II. Portée

Cette politique s'applique à tous les employés, sous-traitants et fournisseurs de niveau 1 impliqués dans les activités d'approvisionnement au nom de notre organisation.

Afin de rendre cela possible d'un point de vue opérationnel, VPK Group utilisera l'outil Prewave (www.prewave.com) pour effectuer (1) des évaluations des risques ESG (Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance) sur nos fournisseurs stratégiques (matières premières, biens et services) et (2) pour s'assurer que les zones à risque sont surveillées en permanence après l'évaluation initiale des risques.

Un audit devra être effectué sur tous les fournisseurs/industries de fournisseurs/pays d'origine où l'évaluation initiale des risques dans Prewave a montré un risque ESG élevé, indépendamment des dépenses ou de la criticité pour VPK Group.

Après l'évaluation initiale des risques, une surveillance continue sera effectuée sur les zones de risque identifiées, comme mentionné ci-dessus, via la plateforme Prewave.

Le périmètre prend en compte **toutes les activités du groupe VPK** dont VPK a le contrôle opérationnel.

III. Engagements et objectifs

VPK Group effectuera une première évaluation des risques (notation par les pairs) sur les principaux fournisseurs du groupe.

Les fournisseurs, les industries et les produits qui présentent un risque potentiel élevé feront l'objet d'une surveillance continue (jusqu'à 500 emplacements de fournisseurs).

En fonction du risque identifié, le comité de pilotage développement durable évaluera si et quel type d'action sera nécessaire.



Lorsque des alertes à haut risque apparaîtront au cours de la surveillance continue, c'est également le comité de pilotage développement durable qui décidera des actions à prendre.

IV. Cibles

Exigences minimales pour tous les fournisseurs d'ici 2028 :

- Veiller à ce que 90 % des dépenses engagées auprès de nos fournisseurs stratégiques¹ soient couvertes par le Code de conduite des fournisseurs de VPK ou un document équivalent
- Veiller à ce que 90 % des dépenses engagées auprès de nos fournisseurs stratégiques soient soumises au processus de diligence raisonnable ESG de VPK, qui évalue leur impact social et leur responsabilité sociale, leurs pratiques environnementales et leur gouvernance².

V. Responsabilité et gouvernance

Le Comité exécutif est responsable de la mise en œuvre de cette politique. Le Conseil d'administration en assure la supervision.

Responsables des indicateurs clés de performance (KPI) : le directeur des achats du groupe, qui rend compte au Comité de pilotage du développement durable et au Comité exécutif.

Étant donné que toutes les catégories d'achats ne sont pas gérées au niveau du groupe, chaque division/unité opérationnelle doit établir une matrice des responsabilités relative à cette politique. Ces responsabilités font partie intégrante des attributions professionnelles de l'ensemble des employés. Tous les employés sont tenus de veiller à leur strict respect.